

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2019

COMPTE RENDU

Le vingt-sept mars deux mil dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fontaine-le-Comte se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Esplanade des Citoyens 86240 Fontaine-le-Comte en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe BROTTIER, Mme Sylvie AUBERT, M. Francis RIVIERE, M. Daniel ROUSSEAU, Mme Joëlle LAROCHE, M. Jean-Claude BALLAGE, M. Jacques COLIN, Mme Marie-Claude AUBUGEAU, M. Gilbert PRIOUX, Mme Bernadette POUPIN, M. Dominique BARICAULT, M. Pierre ELINEAU, M. Lionel BONNIFAIT, Mme Marie-Claire CARIMALO, Mme Christine PAIN, M. Christophe PAQUE, Mme Jany MONTIGAUD, Mme Magalie GUERINEAU, M. Morgan ROCHAIS formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Représentés : M. Jean-Marie TREMBLAIS, excusé, qui donne pouvoir à M. Jacques COLIN, Mme Marie-Pierre MESSENT, excusée, qui donne pouvoir à Mme Sylvie AUBERT, Mme Horiha PEJOUT, excusée, qui donne pouvoir à M. Pierre ELINEAU, M. Thierry HECQ, excusé, qui donne pouvoir à M. Daniel ROUSSEAU, Mme Nathalie AGUILLON, excusée, qui donne pouvoir à Mme Joëlle LAROCHE et Mme Peggy BERTHOMIER, excusée, qui donne pouvoir à Mme Magalie GUERINEAU.

Absents excusés : Mme Corinne CHANTEPIE, M. Vincent LACROIX

Madame Magalie GUERINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 20 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

À dix-neuf heures une minute Monsieur Philippe BROTTIER déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire accueille Madame Marie-José LAURENCE, chef du service comptable de la Trésorerie de Poitiers. Madame LAURENCE a été conviée au Conseil Municipal ce soir pour le vote du budget primitif 2019 et pourra apporter des précisions éventuelles aux conseillers au cours de la séance.

L'ordre du jour est ensuite présenté.

Présentation et vote du Budget Primitif 2019 de la commune

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
011	Charges à caractère général	994 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 310 900,00
014	Atténuations de produits	210 685,00
65	Autres charges de gestion courante	230 500,00
66	Charges financières	30 526,04
67	Charges exceptionnelles	3 700,00
022	Dépenses imprévues	46 357,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 869,30
Total Général		2 965 687,71

RECETTES

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
013	Atténuations de charges	30 050,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	349 300,00
73	Impôts et taxes	1 638 972,00
74	Dotations, subventions et participations	651 723,00
75	Autres produits de gestion courante	35 550,00
76	Produits financiers	35,00
77	Produits exceptionnels	5 120,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 866,48
002	Résultat reporté	212 071,23
Total Général		2 965 687,71

BP 2019 - INVESTISSEMENT DEPENSES

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	BP	R.A.R 2018	Total Budget
0087	EQUIPEMENT TECHNIQUE			13 500,00	4 000,00	17 500,00
		21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 000,00	2 000,00	10 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	5 500,00	2 000,00	7 500,00
0090	VEHICULES & MATERIEL D'ENTRETIEN ROULANT			2 620,00	23 596,64	26 216,64
		21571	Matériel roulant		1 080,00	1 080,00
		2182	Matériel de transport		22 516,64	22 516,64
		2188	Autres immobilisations corporelles	2 620,00		2 620,00
0095	VOIRIE			4 000,00	0,00	4 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00		4 000,00
0096	ACHAT MOBILIER/MATERIEL			53 614,00	36 330,11	89 944,11
		2051	Concessions et droits similaires		6 325,56	6 325,56
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	27 910,00	5 004,00	32 914,00
		2184	Mobilier	14 530,00	20 000,10	34 530,10
		2188	Autres immobilisations corporelles	11 174,00	5 000,45	16 174,45
0101	ECLAIRAGE PUBLIC			0,00	1 347,72	1 347,72
		21534	Réseaux d'électrification		1 347,72	1 347,72
0102	ESP V, FOR, MOB URBAIN			280 960,00	48 887,53	329 847,53
		2128	Autres agencements et amgts de terrains	277 630,00	48 887,53	326 517,53
		2188	Autres immobilisations corporelles	3 330,00		3 330,00
0103	SIGNALETIQUE			7 304,00	2 879,82	10 183,82
		21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 304,00	2 879,82	10 183,82
0110	AMGT COMPLEXE & ABORDS			38 500,00	51 768,73	90 268,73
		21318	Autres bâtiments publics	37 000,00	18 500,00	55 500,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	2 872,88	4 372,88
		2313	Constructions		30 395,85	30 395,85
0187	BATIMENT CTM			28 000,00	0,00	28 000,00
		2313	Constructions	28 000,00		28 000,00
0196	BATIMENTS COMMUNAUX ACCESSIBILITE			147 100,00	17 201,39	164 301,39
		2313	Constructions	90 000,00		90 000,00
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	57 100,00	17 201,39	74 301,39
0197	ECOLE			62 776,00	20 760,71	83 536,71
		2051	Concessions et droits similaires	2 744,00	6 200,98	8 944,98
		21312	Bâtiments scolaires	50 108,00	3 556,80	53 664,80
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 034,00		6 034,00
		2184	Mobilier	2 850,00	1 681,50	4 531,50
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 040,00	3 236,16	4 276,16
		2313	Constructions		6 085,27	6 085,27
0200	CENTRE DE LOISIRS			15 790,00	1 622,00	17 412,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 570,00	507,00	3 077,00
		2184	Mobilier	515,00		515,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	2 205,00	1 115,00	3 320,00
		2313	Constructions	10 500,00		10 500,00
0260	CIMETIERE			9 885,00	0,00	9 885,00
		21316	Equipements du cimetière	9 885,00		9 885,00
0274	EGLISE			12 000,00	0,00	12 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	12 000,00		12 000,00
0300	RESERVES FONCIERES			315 000,00	0,00	315 000,00
		2112	Terrains de voirie	15 000,00		15 000,00
		2115	Terrains bâtis	300 000,00		300 000,00
0320	SALLES DE LA FEUILLANTE			24 160,00	0,00	24 160,00
		21318	Autres bâtiments publics	24 160,00		24 160,00
0396	MAIRIE			35 000,00	36 183,34	71 183,34
		21311	Hôtel de ville	35 000,00		35 000,00
		2313	Constructions		36 183,34	36 183,34
0398	SITE DE L'ABBATIALE			360 000,00	15 116,00	375 116,00
		2184	Mobilier	10 000,00		10 000,00
		2313	Constructions	350 000,00	15 116,00	365 116,00
0410	AIDE PTZ - LOGEMENTS SOCIAUX			207 000,00	0,00	207 000,00
		20422	Bâtiments et installations	207 000,00		207 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT				1 617 209,00	259 693,99	1 876 902,99

OPERATIONS FINANCIERES			273 453,15	0,00	273 453,15
	020	Dépenses imprévues	49 597,80		49 597,80
	1641	Emprunts en euros	219 200,00		219 200,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus	4 655,35		4 655,35
TOTAL DES DEPENSES REELLES			1 890 662,15	259 693,99	2 150 356,14
OPERATIONS D'ORDRE			42 866,48		42 866,48
	13911	Etat et établissements nationaux	815,68		815,68
	13913	Département	8 869,13		8 869,13
	13918	Autres	3 181,67		3 181,67
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	10 000,00		10 000,00
	21311	Hôtel de ville	5 000,00		5 000,00
	21318	Autres bâtiments publics	15 000,00		15 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 933 528,63	259 693,99	2 193 222,62

BP 2019 - INVESTISSEMENT RECETTES

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	BP	R.A.R 2018	Total Budget
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					426 869,00	426 869,00
0102	ESP V, FOR, MOB URBAIN				160 000,00	160 000,00
		1328	Autres		160 000,00	160 000,00
0197	ECOLE				228 565,00	228 565,00
		1328	Autres		228 565,00	228 565,00
0274	EGLISE				15 048,00	15 048,00
		1328	Autres		15 048,00	15 048,00
0396	MAIRIE				23 256,00	23 256,00
		1323	Départements		23 256,00	23 256,00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				304 655,35		304 655,35
		1641	Emprunts en euros	300 000,00		300 000,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	4 655,35	0,00	4 655,35
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				304 655,35	426 869,00	731 524,35
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				160 000,00	0,00	160 000,00
		10222	FCTVA	130 000,00	0,00	130 000,00
		10223	TLE	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES				464 655,35	426 869,00	891 524,35
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				138 869,30	0,00	138 869,30
		28031	Frais d'études	3 864,00	0,00	3 864,00
		280422	Bâtiments et installations	2 066,67	0,00	2 066,67
		28051	Concessions et droits similaires	2 059,43	0,00	2 059,43
		28132	Immeubles de rapport	16 290,38	0,00	16 290,38
		28135	Install.géné., agencement, amgts des constructions	798,31	0,00	798,31
		281571	Matériel roulant	3 324,88	0,00	3 324,88
		281578	Autre matériel et outillage de voirie	12 843,59	0,00	12 843,59
		28158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 095,20	0,00	1 095,20
		28182	Matériel de transport	7 647,42	0,00	7 647,42
		28183	Matériel de bureau et informatique	28 297,18	0,00	28 297,18
		28184	Mobilier	10 420,62	0,00	10 420,62
		28188	Autres immobilisations corporelles	50 161,62	0,00	50 161,62
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				138 869,30	0,00	138 869,30
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						1 162 828,97
		001	Excédent d'investissement reporté			1 162 828,97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				603 524,65	426 869,00	2 193 222,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget Primitif 2019.

Présentation et vote du budget 2019 du CCAS

Budget CCAS 2019 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
011	Charges à caractère général	9 650,00
65	Autres charges de gestion courante	6 300,00
022	Dépenses imprévues	485,44
Total Général		16 435,44

Budget CCAS 2019 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total Budget</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 935,44
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 500,00
74	Dotations, subventions et participations	9 000,00
Total		16 435,44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget Primitif 2019 du CCAS.

Vote des taux d'imposition

La municipalité souhaite, une nouvelle fois, ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

Proposition des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

PROPOSITION DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxes directes locales	Bases effectives	Bases notifiées (prévisionnelles)	Taux appliqués		Hausse	Produits estimés
	2018	2019	2018	2019	2019	2019
Taxe d'habitation	5 204 788	5 378 000	15,41	15,41	0%	828 750
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 511 392	3 600 000	17,84	17,84	0%	642 240
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53 567	54 400	47,30	47,30	0%	25 731
TOTAL						1 496 721

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Cession d'une tondeuse communale

En raison de la non-utilisation d'une tondeuse depuis de nombreuses années, il est proposé de mettre en vente cette dernière.

Il s'agit d'une tondeuse autoportée GGP, modèle TCP 102 hydro, numéro de série 249939.

Un acquéreur s'est fait connaître. Suite à son courrier, en date du 28 janvier 2019, l'acquéreur propose d'acheter la tondeuse pour la somme de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE la vente de la tondeuse, GGP portant le numéro de série 249939 ;
- ACCEPTE la proposition d'un montant de 200 euros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la cession de la tondeuse.

Demande de subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' pour le remplacement de luminaires à la mairie

La commune souhaite procéder à un vaste remplacement des luminaires existants de la mairie par des luminaires LEDS.

En effet, les installations actuelles ne répondent plus aux critères de performance et de basse consommation que nous sommes en droit d'attendre.

L'accueil et le hall, l'ensemble des bureaux, salles de réunion ainsi que les sanitaires et les couloirs sont concernés par ces travaux. Seule la salle des mariages ainsi que celle du Conseil Municipal ne feraient pas l'objet de changement à ce stade.

Ces travaux s'inscrivent dans notre politique d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments communaux.

Une subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' peut être sollicitée.

INSTALLATION DE LUMINAIRES LEDS EN MAIRIE			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	26 670,51 € HT	ACTIV'	14 191,70 € HT
		Autofinancement	12 478,81 € HT
TOTAL	26 670,51€ HT	TOTAL	26 670,51€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention au titre du volet 3 d'ACTIV'.

Demande de subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' pour des travaux à la restauration scolaire

La commune souhaite réaliser des travaux au restaurant scolaire.

Il est notamment prévu de faire des travaux d'amélioration acoustique dans les deux salles avec l'installation d'habillages muraux absorbants, du faux-plafond absorbant ainsi que l'installation de cloisonnettes et des retombées murales isolantes et absorbantes.

Parallèlement, de nouveaux luminaires de type LED seront installés.

Enfin, des travaux de peinture parachèveront ces travaux.

Une subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' peut être sollicitée.

TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	35 566,57 € HT	ACTIV'	26 508,30 € HT
Maîtrise d'œuvre	5 500,00 € HT	Autofinancement	14 558,27 € HT
TOTAL	41 066,57 € HT	TOTAL	41 066,57 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention au titre du volet 3 d'ACTIV'.

Demande de subvention au titre du fonds de solidarité territoriale et de certificats d'économies d'énergie pour la rénovation du logis abbatial

La commune souhaite poursuivre la valorisation du site abbatial. Aussi, l'ancien logis sera rénové afin de permettre aux associations de l'utiliser dans le cadre d'expositions, spectacles, etc.

Pour cela, des travaux d'amélioration de la sécurité incendie, d'isolation et d'accessibilité se dérouleront au cours de cette année.

Seront réalisés des travaux de toiture, d'autres au niveau des pieds de murs ainsi que pour certains enduits.

Afin de rendre accessible le logis, une rampe amovible sera installée. Pour améliorer le confort thermique des salles d'exposition à l'étage, un isolant sera placé sous le plancher haut.

Concernant le traitement des murs intérieurs, un enduit chaux-chanvre sera réalisé.

Au rez-de-chaussée, le mur séparatif entre le hall d'accueil et un bureau sera supprimé permettant de créer une salle d'exposition. L'escalier sera partiellement modifié afin d'accroître le volume de la salle.

Enfin, l'installation électrique sera remise aux normes sur l'ensemble du bâtiment.

Une subvention au titre du Fonds de solidarité territoriale peut être sollicitée et des certificats d'économies d'énergie (CEE) peuvent l'être également auprès de SORÉGIÉS à hauteur de 35 000 euros maximum par an.

RÉNOVATION DU LOGIS ABBATIAL			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	269 549,50 € HT	Fonds de solidarité territoriale	207 351,60 € HT
Maîtrise d'œuvre	24 640,00 € HT	Certificats d'économies d'énergie	35 000,00 € HT
		Autofinancement	51 837,90 € HT
TOTAL	294 189,50€ HT	TOTAL	294 189,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention au titre du Fonds de solidarité territoriale ainsi que de demander à SORÉGIES de pouvoir bénéficier de certificats d'économies d'énergie.

Dénomination du groupe scolaire

Actuellement, la commune compte deux écoles. Une école maternelle portant le nom de « Charles PERRAULT » et une école primaire portant le nom de « Jacques PRÉVERT ».

Ces deux écoles constituent un groupe scolaire. Celui-ci ne porte cependant pas de nom.

Dans l'optique de la création d'un nouveau groupe scolaire dans les prochaines années et afin de renforcer l'identification de l'actuel groupe scolaire, il est proposé que celui-ci porte le nom de Simone VEIL.

Née le 13 juillet 1927 à Nice et décédée le 30 juin 2017 à Paris, Simone VEIL est une magistrate et femme d'État. Déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans, elle est rescapée de la Shoah.

Nommée ministre de la Santé en 1974, elle fait adopter la loi dépenalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse. Elle est également la première personne à accéder à la présidence du Parlement européen entre 1979 et 1982. Madame VEIL est l'une des promotrices de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne.

Par la suite, elle a été ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la ville entre 1993 et 1995. Elle a siégé au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007 puis a été élue à l'Académie française en 2008.

Simone VEIL fait son entrée au Panthéon avec son époux le 1^{er} juillet 2018 sur décision du président Emmanuel MACRON.

CONSIDÉRANT les arguments ci-dessus en faveur de Simone VEIL ;

SOUS RÉSERVE DE l'accord sollicité auprès de la famille de Madame VEIL pour permettre l'utilisation du nom de Simone VEIL pour identifier l'établissement scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de la dénomination de l'actuel groupe scolaire en « groupe scolaire Simone VEIL ».

Marché pour l'aménagement paysager du parc de Colunga

Suite à la délibération n°63-2018, la commune a lancé une consultation à procédure adaptée en application de l'articles 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la pondération suivante :

- Prix des prestations : 25 points ;
- Valeur technique de l'offre : 15 points ;
- Délais et planning détaillé : 10 points.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 février 2019 et a procédé à l'attribution du marché le 7 mars 2019.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation :

- ID VERDE ;
- POITOU PAYSAGE ;
- SVJ ;
- BRUNET PAYSAGE.

Ces quatre propositions étaient conformes aux procédures du marché.

L'entreprise la mieux disante est ID VERDE. Sa proposition de 189 962, 06 euros HT a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché avec ID VERDE pour l'aménagement paysager du parc de Colunga.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Laroche rappelle les événements suivants :

- > samedi 30 mars 2019 : Concert organisé par Villa Fontanella
- > dimanche 31 mars 2019 : Carnaval de la commune à partir de 14h.

- Monsieur Rousseau informe que, pour l'aménagement de la RD 611, le département a mandaté un groupement de bureaux d'études pour réaliser des études environnementales.

- Monsieur Elineau souhaite avoir des précisions quant à la fermeture de la boucherie.

- Madame AUBERT indique que nous n'avons pas de nouvelles du commerçant en question et ajoute qu'un boucher non sédentaire arrivera dès dimanche matin prochain.

- Monsieur Brottier indique que la collectivité a reçu un courrier de la DGFIP à propos de certains riverains situés à proximité de la LGV qui demandent une diminution de leur taxe foncière. Il indique que la nuisance est à qualifier et qu'à défaut de notre réponse, il y aura une diminution de 0,10 point. Une réponse sera aussi formulée pour préciser que l'État doit considérer qu'il y a une nuisance mais que cela ne doit pas impacter les finances de la commune.

Aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h44.